

lation de dix millions, ou deux fois ce chiffre, de l'armée que nous pourrions organiser en Canada avec des régiments de cette sorte, et quel grand rôle nous pourrions jouer.

A six heures, la séance est suspendue.

Séance du soir.

EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 69) concernant la compagnie du chemin de fer central de Sainte-Catherine et de Niagara.—(M. Rykert.)

Bill (n° 54) constituant en corporation la compagnie du pont interprovincial.—(M. Perley.)

Bill (n° 55) constituant en corporation la compagnie du pont de chemin de fer de la ligne de la rive.—(M. Weldon, Saint-Jean.)

Bill (n° 64) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.—(M. Landry.)

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 97) constituant en corporation la compagnie du pont.—(M. Trow, pour M. Préfontaine.)

Bill (n° 107) concernant l'institut provincial de prévoyance de Saint-Thomas, Ontario.—(M. Small, pour M. Ward.)

Bill (n° 109) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la chambre de commerce de la cité de Toronto." (M. Small.)

AIDE À GEORGE T. SMITH.

M. SMALL : Bill (n° 98) conférant au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

L'objet du présent bill est de donner au commissaire des brevets d'invention, l'autorisation de renouveler un brevet dont l'expiration est due à la négligence des solliciteurs, qui n'ont pas transmis au commissaire des brevets d'invention l'honoraire requis par suite d'une erreur de l'un de leurs commis. Ce commis adressa \$10 au lieu d'adresser la somme de \$20.

M. WILSON (Elgin) : Qui est M. Smith ?

M. SMALL : Il réside, je crois, à Stratford, dans le comté de Perth.

M. WILSON (Elgin) : S'il en est ainsi, je voudrais savoir si Stratford est sa place d'affaires, ou si sa principale place d'affaires n'est pas dans les Etats-Unis ?

M. SMALL : L'une des parties, je crois, réside dans les Etats-Unis ; l'autre partie, George T. Smith, réside à Stratford.

M. TROW : La société a son siège d'affaires dans la ville de Stratford. Le présent bill a pour objet de remédier à une simple erreur accidentelle de sa part, en n'expédiant pas une somme suffisante pour le renouvellement du brevet. La société emploie environ 200 hommes à Stratford, et fait beaucoup d'affaires en Canada dans l'industrie meunière.

La motion est adoptée, et le bill lu une deuxième fois.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 111) intitulé : "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec."—(Sir John Thompson.)

M. DAVIN.

M. SMALL : Je propose que le Bill (n° 106) concernant la compagnie du chemin de fer "Great North-Western" soit lu pour la première fois.—(M. Small.)

Le présent bill a été envoyé par le Sénat il y a une semaine.

La motion est adoptée, et le bill est lu une première et une deuxième fois.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX.

L'ordre du jour étant appelé, la chambre s'élève en comité sur le bill (n° 5) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour empêcher la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts révisés du Canada.

M. BROWN : Par suite d'un certain concours de circonstances, les députés sont peu nombreux, ce soir, et l'absence de leurs sièges d'un grand nombre de députés, par suite de causes inévitables, n'a porté à laisser le présent bill en suspens. Je désire beaucoup que la délibération en comité sur ce projet de loi, qui a excité tant d'intérêt, se fasse en présence de tous les membres de cette chambre.

M. WATSON : Je sais que quelques députés sont restés ici, ce soir, dans le but d'appuyer le bill de l'honorable monsieur.

Quelques VOIX : Continuez, continuez.

M. L'ORATEUR : Il n'y a aucune motion devant la chambre. Il faudrait une motion pour que je quitte le fauteuil, et à défaut d'une telle motion, l'ordre du jour est suspendu.

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 104) modifiant l'acte des chemins de fer (du Sénat).—(M. Shanly.)

Bill (No 96) du Sénat, intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs."—(M. Jones, Halifax.)

AVANCEMENT DES SAUVAGES.

L'ordre du jour est appelé pour la deuxième lecture du bill (n° 42) pour amender le chapitre 44 des Statuts révisés du Canada, intitulé : "Acte de l'avancement des Sauvages."—(M. Doyon.)

Sir HECTOR LANGEVIN : Peut-être que l'honorable député consentira à remettre ce bill, vu que le ministre de l'intérieur n'est pas présent. Le fait est que tous les députés sont fatigués ce soir. Je prierais l'honorable député de remettre son bill à un autre jour.

M. DOYON : Ce bill est sur les ordres du jour depuis le 5 février. J'ai déjà plusieurs affaires sur les ordres du jour qui ont été remises pour de semblables considérations et qui ne sont pas revenues devant la chambre. J'insiste pour que la deuxième lecture de ce bill ait lieu ce soir si c'est possible.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je demanderai à l'honorable député de vouloir bien le remettre à un autre jour.

M. LAURIER : Si l'honorable député remet ce bill, il est probable qu'il ne reviendra pas devant la chambre durant cette session.

Sir HECTOR LANGEVIN : Oh ! oui.

M. LAURIER : Si le gouvernement s'engage envers mon honorable ami qu'il aura une occasion de discuter son bill, à la bonne heure.